

Nicole VEYLIT-DUGAST
7 rue Henry GUILLIER
33500 LIBOURNE

Section Rives de Dordogne, membre du bureau de section, cellule de Branne.
Anciennement secrétaire de la section de Cholet49, élue municipale et
d'agglomération pendant 3 mandats.

Pour parvenir aux objectifs fixés par la Base Commune ou l'un quelconque des textes
alternatifs, de mon point de vue, il y a besoin d'une refonte complète des statuts du
parti notamment au niveau des différentes directions.

Nous constatons qu'entre deux congrès, il y a une érosion des effectifs participant aux
différentes réunions, pour des raisons diverses: santé, découragement, difficultés
familiales ou professionnelles

Par ailleurs, nous souhaitons que davantage de femmes prennent leur part dans les
directions et exécutifs, et atteindre une véritable parité: pas seulement au moment
de la constitution des directions ou exécutifs mais aussi dans la pratique
quotidienne.

L'une des solutions avancées par le document "Base commune", est le binôme
paritaire. Cette proposition me semble insuffisante après de nombreuses années de
pratique militante. De plus, le binôme générationnel, aussi intéressant soit-il
implique, comme le binôme paritaire, l'idée "du chef" certes secondé par un plus
jeune ou un plus âgé (à mettre au féminin!)

Au niveau de notre section, nous avons depuis deux années, organisé un bureau
"collectif". Cela se passe relativement bien, les trois cellules ont des représentants
dans ce bureau, ce qui assure le lien entre cellules et section. Cependant, en fonction
des statuts actuels du parti, seules les deux déléguées élues peuvent siéger au niveau
fédéral. Or, nous aurions eu besoin, à différentes reprises, de la possibilité qu'un
membre quelconque du bureau puisse siéger. En l'absence de présence au CD il n'y
a plus de lien avec la fédé à ce niveau-là: répercuter ce qui se passe dans la section
(moral des troupes, initiatives,), répercuter à l'inverse ce qui se passe au niveau
fédéral (débat, décisions prises,).

Je pense que les mêmes difficultés existent au niveau national. Surtout si l'on veut
plus de participation des femmes, et de militant(e)s en activité professionnelle.
Davantage de souplesse est nécessaire dans les délégations de responsabilité.

À un autre niveau:

- ordres du jour des réunions communiqués de façon anticipée
- comptes-rendus

devraient être systématiquement établis et communiqués aux militants soit par le
bureau de section soit par la fédé soit par le secteur Vie du Parti pour le national.

En ce qui concerne les différentes commissions existant au niveau national, de
nombreux camarades en ignorent l'existence. Un relai quasi systématique serait
intéressant au niveau des fédérations et des régions, car cela permettrait à des
militants et "autres" de s'investir dans un domaine qui les motive particulièrement.

Enfin, pour le niveau régional, il me semble de plus en plus nécessaire d'organiser une coordination statutaire. L'absence d'organisation au niveau régional (la Nouvelle Aquitaine compte désormais 11 départements!!) dûment inscrite dans les statuts, est l'occasion d'une absence totale d'organisation, rencontres, etc
Lorsque les élections doivent se préparer: programme, liste, tout est à faire dans la précipitation et les conflits larvés ou déclarés.

Le niveau inter-communal, ou métropolitain ne crée pas tout à fait les mêmes difficultés, encore faut-il que le lien élus-directions de proximité existe de manière constante et constructive. Il serait souhaitable que les élus participent aux différentes instances de décision, à la communication par journal ou tract ou autres. À ce niveau, il y a pour nos élus, incontestablement, un problème de disponibilité qu'il faut prendre en compte, et voir, avec eux, comment établir le lien.
C'est aussi à étudier au moment des élections municipales (et autres), car un ou des membres des directions peuvent être amenés à être élu(s) et donc moins disponible(s). D'où une souplesse nécessaire dans la composition des directions sans pour autant en arriver à la cooptation.